



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 16 novembre 2015

## Communiqué de presse

### LUTTE CONTRE LE TERRORISME LE PRÉFET ORDONNE DES PERQUISITIONS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD



A la suite de la déclaration de l'état d'urgence par le président de la République et dans le cadre des mesures renforcées que l'autorité administrative peut prendre pour préserver l'ordre public et prévenir de nouveaux attentats terroristes, Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord, a ordonné des perquisitions administratives.

L'état d'urgence permet au ministre de l'Intérieur et aux préfets dans les départements d'ordonner des perquisitions à domicile qui peuvent avoir lieu de jour comme de nuit. Ce sont des perquisitions administratives. Dans ce cadre, plusieurs perquisitions ont été décidées de manière coordonnée par le ministère de l'Intérieur dans 19 départements.

Dans le Nord, les premières opérations ont débuté dans la nuit du 15 au 16 novembre. 120 agents de la sécurité publique du département, appuyés par des CRS, des éléments de la brigade de recherche et d'intervention (BRI) et du Raid sont intervenus simultanément sur de nombreux points dans l'ensemble du département.

Leur action a permis la saisie de plusieurs armes de petit et moyen calibres, de munitions et de drogue, illustrant la porosité entre le trafic de stupéfiants et le trafic d'armes. Plusieurs personnes ont été interpellées et aussitôt transférées à la police judiciaire.

Ces interventions se sont déroulées dans le calme. Le préfet du Nord a salué à cette occasion le professionnalisme et l'engagement des forces de sécurité. Il a noté que dans l'ensemble des services les agents en congés ou en repos ont rejoint spontanément leur unité pour participer à la protection de leurs concitoyens. Il a également souligné la grande coordination entre les services de police et la justice qu'il a observé tout au long du week-end pour mener à bien cet effort.